

Décision

Générale

colonial

## Décision n° 779 accordant une permission d'absence de trois semaines soldé entière à Mohamed Nour, auxiliaire des P. T. T.

n° 779

Ministère  
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication  
29 juillet 1950

Numéro JO  
n° 7 du 31/07/1950

Date du numéro  
31 juillet 1950

### VISAS

Le Gouverneur de la Côte- française des Somalis et dépendances, chevalier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la par décret du 18 juin 1884

**Vu** l'arrêté n° 238 dm 24 mars 1945 relatif à d'organisation et au recrutement du personnel auxiliaire autochtone de la Cote française des Somalis et, les textes qui l'ont modifié ou complété

**Vu** la demande de permission d'absence formulée par Mohamed Nour, téléphoniste auxiliaire des P. T. T., en date du 25 juillet 1950

**Vu** l'avis favorable du chef du service des P. T. T.,

### TEXTE INTÉGRAL

Art, 1er. — Une permission d'absence de trois semaines à solde entière est accordée à Mohamed Nour, téléphoniste auxiliaire clés P. T. T., pour compter du 10 août 1950.

#### Art. 2

— La présente décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera.

**Pour le Gouverneur et par délégation :Le Secrétaire général,CHAMBOREDON.**